

## CONTEXTE

Face aux inquiétudes des habitants et de la communauté du surf de Teahupo'o sur le projet de construction d'une nouvelle tour des juges et de nouvelles fondations, nous souhaitons plus que jamais rappeler que toutes les parties prenantes, incluant Paris 2024, sont :

- **A l'écoute des associations** pour étudier toutes les options possibles pour améliorer le projet actuel, dans le cadre de la réglementation polynésienne en vigueur et du cahier des charges (*réunion publique du 15 septembre 2023, réunion de concertation avec les associations du 16 octobre 2023, déplacement du Président et démonstration des travaux sur site aux associations du 21 octobre 2023...*)
- **Engagées** à faire en sorte que la solution de la tour soit la plus **durable et raisonnable** possible, tout en **minimisant l'impact sur l'environnement** à Teahupo'o.

### Un enjeu de sécurité

- ✓ Il est important de rappeler que l'enjeu de la nouvelle tour et de ses fondations, est avant tout **un enjeu de sécurité**.
- ✓ L'actuelle tour et ses fondations ne sont **pas conformes et ne répondent pas aux normes de sécurité en vigueur**.
- ✓ Le bureau de contrôle technique en Polynésie a été dans **l'impossibilité de certifier et donc de délivrer un avis favorable** pour l'utilisation de la tour et des fondations actuelles.
- ✓ En tant que Maitrise d'Ouvrage (l'IJSPF – Institut Jeunesse et Sports de Polynésie Française) et en tant qu'Organisateur (Paris 2024), il n'est pas possible d'utiliser des ouvrages **non contrôlés et non certifiés**, qui **engagerait notre responsabilité en cas d'accident**,
- ✓ Nous ne pouvons pas composer avec la sécurité des personnels qui travaillent sur la Tour (officiels, juges, techniciens et media),
- ✓ **Cet enjeu relatif à la sécurité nous a amené collectivement, avec le Pays, à travailler sur un projet de nouvelle tour et de nouvelles fondations**

### Le respect de l'écosystème

- ✓ Pour cette nouvelle tour et ces nouvelles fondations, depuis le départ notre objectif a été de **limiter au maximum l'impact** sur Teahupo'o qui est un site exceptionnel que nous souhaitons préserver, respecter et valoriser à l'occasion des Jeux.
- ✓ Dans ce contexte, **la DIREN (Direction de l'Environnement) a été contacté** par le maître d'ouvrage (à savoir l'IJSPF - Institut Jeunesse et Sports de Polynésie Française), bien en amont du projet, et le **code de l'environnement**, compte tenu la nature de l'ouvrage, a confirmé que les travaux n'étaient pas soumis à une étude d'impact.
- ✓ Néanmoins, l'IJSPF a **mandaté en 2022 un bureau d'étude local spécialisé en environnement marin** pour déterminer les mesures à mettre en place pour que les travaux soient réalisés dans les meilleures conditions de préservation du site,
- ✓ La **mission environnementale** a porté sur la pose d'un câble sous-marin entre la tour et la terre, ainsi que sur la réalisation de nouvelles fondations (sur le même site que les fondations existantes), ceci afin de s'assurer que le tracé des réseaux sous-marins et les fondations de la tour soient exécutés dans les meilleures conditions pour la préservation du site.
- ✓ **Une reconnaissance des fonds a été effectuée** pour évaluer la fragilité et la richesse du milieu pour le tracé du câble et de la zone de la Tour.  
Il en a découlé :
  - Identification d'un passage permettant la pose du câble sans dommage sur l'environnement avec un balisage sous-marin (le chemin choisi suit celui utilisé par les embarcations pour aller jusqu'à la Tour)
  - Identification d'une zone disponible pour l'installation du chantier (barge) dans des espaces sans coraux.

- Localisation des zones très sensibles à protéger en priorité.
- ✓ **Cette étude a identifié les zones avec une sensibilité écologique particulière et les mesures à mettre en place pour éviter ou limiter l'impact :**
  - Réalisation des nouvelles fondations, à **proximité direct des anciennes fondations**, dans une **zone à faible sensibilité**. Les anciennes fondations ayant été **recouvertes de corail vivant**, cela indique que cette construction a été mise en place en prenant en compte l'environnement et qu'il est donc possible de **concevoir de nouvelles fondations sur le même principe** (forage et micropieux, pas d'« excavation » de grande ampleur).  
Par ailleurs, il a été recommandé que les anciennes fondations ne soient pas enlevées, mais conservées en l'état pour ne pas impacter le corail qui s'y est développé.
  - Le tracé du câble sous-marin a été défini en fonction de l'étude des fonds, de façon à contourner les zones de sensibilité importante et éviter les massifs coraliens.
- ✓ **Le projet de la nouvelle tour et des nouvelles fondations découlent à date directement des recommandations du bureau d'étude :**
  - Montage et démontage de la nouvelle tour sur le même site que la tour actuelle,
  - Réalisation de nouvelles fondations à proximité directe des anciennes dans une zone à plus faible sensibilité environnementale,
  - Conception des nouvelles fondations selon un procédé couramment utilisé en Polynésie pour réaliser les fondations en milieu coralien.
- ✓ **Les préconisations et le suivi des travaux font partie de la mission du bureau d'étude** qui a la charge de veiller à la bonne application des mesures et contraintes définies lors des travaux.

Lors de la réunion de concertation avec les associations en date du **16 octobre 2023**, le Gouvernement Polynésien a **remis en mains propres aux associations la synthèse de la mission environnementale** et a proposé à **un représentant par association de s'associer au suivi et à la surveillance environnementale des différents chantiers**.

## INTERVIEW TONY ESTANGUET

Ce matin, Tony Estanguet interrogé par des journalistes a déclaré :

*« Le sujet de la tour des juges de Tahiti, c'est d'abord un sujet de sécurité. Si on est aujourd'hui avec un projet d'une nouvelle tour, c'est parce que la tour actuelle des juges n'est pas conforme, ne respecte pas la réglementation en matière de sécurité pour l'organisation d'une compétition de surf pour les Jeux Olympiques selon la réglementation de Polynésie française. C'est pour ça qu'il y a 2 ans, le gouvernement de la Polynésie française et Paris 2024 ont décidé de lancer un projet d'une nouvelle tour. Si ce sujet de sécurité n'existait pas, on utiliserait la tour actuelle. Aujourd'hui, si on n'utilise pas la tour actuelle, c'est d'abord parce qu'elle n'est pas conforme du point de vue de la sécurité. Donc maintenant, si on doit construire une nouvelle tour, qui devra être conforme à la réglementation, on le fait avec l'ambition de respecter l'environnement. C'est pour ça qu'un cabinet d'étude, CREOCEAN, a imaginé la meilleure méthode pour construire une nouvelle tour qui ait le moins d'impact possible pour préserver ce site de Teahupo'o, qui est exceptionnel et qu'on veut absolument préserver. C'est pour ça qu'il y a des recommandations très claires, qui consistent à dire qu'il faut la construire au même endroit, avec la même hauteur, les mêmes caractéristiques que la tour précédente. Il y a aussi des recommandations sur le forage, comment faire pour limiter l'impact sur l'environnement. Toutes ces recommandations ont été suivies par le gouvernement de la Polynésie française, qui est en responsabilité de la construction d'une nouvelle tour, et Paris 2024 accompagne ce projet pour répondre au cahier des charges pour maintenir la compétition de surf. On entend aussi les*

préoccupations, les inquiétudes, et on est évidemment prêts à étudier des propositions concrètes pour améliorer encore et réduire l'impact si c'est possible. On sait par exemple qu'il faut potentiellement raccorder les toilettes pour pas que ça se déverse directement dans l'océan. S'il y a la recommandation de dire qu'il faut des toilettes sèches qui ne soient pas raccordées, on est évidemment à l'écoute et on travaille avec le gouvernement dans les prochains jours pour justement adapter encore le projet et réduire l'impact. Mais c'est d'abord un sujet de sécurité : Paris 2024 ne mettra en danger la sécurité de personne, les gens qui vont travailler dans la tour des juges doivent être en sécurité. Aujourd'hui la tour actuelle n'est pas conforme à la réglementation en place et c'est en ce sens-là qu'il y a eu ce projet il y a 2 ans. Ce projet est pensé pour répondre à la réglementation en termes de sécurité et pour limiter l'impact sur l'environnement. C'est avec ces objectifs là qu'on travaille avec la Fédération internationale de surf et le gouvernement de Polynésie française. »

### Est-ce qu'il y a une possibilité de voir les compétitions de surf ailleurs qu'à Teahupo'o ?

« Encore une fois, le projet actuel d'organisation des compétitions de surf à Teahupo'o est toujours devant, Moetai Brotherson, le président de la Polynésie française était encore ce week-end sur le terrain pour présenter le projet aux associations et communautés locales. Il y a des échanges réguliers aujourd'hui sur le terrain pour démontrer dans quelle mesure ce projet est conçu. On a l'objectif de continuer à avancer, d'être à l'écoute. Il peut y avoir de nouvelles recommandations et propositions qui permettraient d'améliorer encore et de réduire l'impact sur l'environnement. Ce projet est encore amendable pour faire en sorte de répondre encore mieux aux préoccupations – qu'on entend et partage – de la population locale. On veut préserver ce site. Depuis le début, on a fait preuve que le projet d'organisation des compétitions de surf à Tahiti devait s'adapter à ce territoire en respectant la réglementation de sécurité commune à l'ensemble des sites. On veut que les athlètes, les spectateurs et les juges soient en sécurité, et pour l'instant selon la réglementation ce n'était pas le cas. »

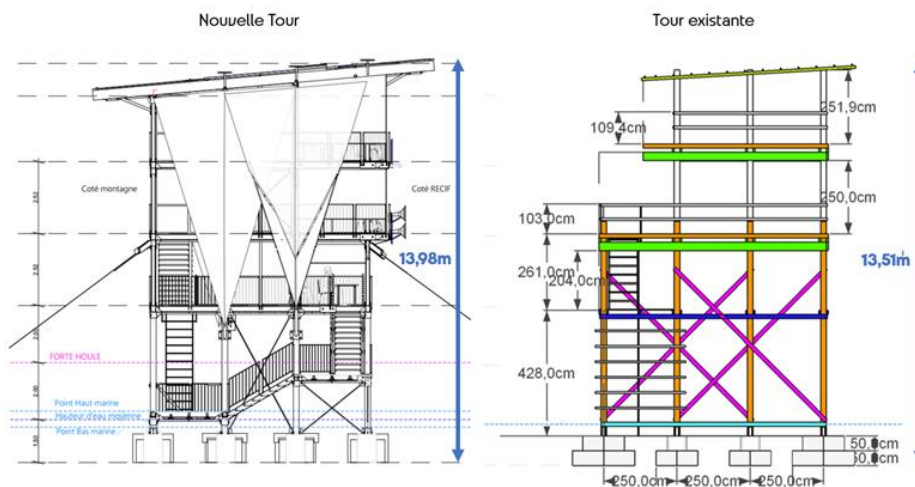
## QUESTIONS / REPONSES

### 1) Les dimensions du projet de nouvelle Tour sont-elles différentes de la tour actuelle ?

La nouvelle tour des juges est composée du même nombre d'étages que l'ancienne tour. Elle fait approximativement la même hauteur : 13,98 m pour la nouvelle, 13,51 m pour la tour existante, soit 47 cm de différence.

En termes de largeur et de profondeur, la nouvelle tour a exactement la même emprise au sol que la précédente, mais est légèrement plus large en hauteur avec des extensions complémentaires sur les côtés d'environ 1,5m de large, notamment pour les positions caméras.

Au total, la nouvelle tour a une superficie d'environ 50m<sup>2</sup> de plus que la tour actuelle.



## **2) Les nouvelles fondations et le câble sous-marin de raccordement au réseau électrique vont-ils abîmer le corail ?**

Une note environnementale avec diagnostic environnemental de la zone a été réalisée lors des études préalables par un bureau d'études spécialisé dans les environnements marins, permettant une reconnaissance des fonds et la localisation des zones très sensibles à protéger.

Le tracé du câble a été étudié de façon à contourner les coraux et ne pas les endommager. Le câble a été initialement conçu comme étant pérenne pour éviter, comme c'était le cas jusqu'à présent, de le poser/déposer tous les ans et donc de faire peser un risque supplémentaire sur les massifs coraliens environnants.

La localisation et le procédé de réalisation des nouveaux plots pour les nouvelles fondations ont été définis en collaboration avec le Bureau d'Etude de façon à limiter l'impact. La technique employée pour réaliser les fondations est courante dans la réalisation de travaux sous-marins en Polynésie.

Cette étude a également permis de définir une zone disponible pour l'installation du chantier (barge) sans coraux.

Le Bureau d'étude assurera un suivi du chantier pendant toute la période.

## **3) Pourquoi ne pas utiliser une alimentation par panneaux photovoltaïques sur le toit de la Tour à la place du câble sous-marin ?**

L'électricité générée par des panneaux photovoltaïques ne serait pas suffisamment fiable et stable (soumise aux conditions climatiques) pour permettre d'assurer une alimentation constante et sécurisée nécessaire pour les compétitions de renommée internationale comme les Jeux. Une solution complémentaire serait inévitable, dans tous les cas.

Le câble permet également d'assurer un raccordement au réseau électrique général de l'île ce qui permet d'assurer une consommation plus propre et plus sécurisée qu'avec des groupes électrogènes polluants.

## **4) Pourquoi installer un câble pour l'évacuation des eaux usées ?**

Les toilettes utilisées sur l'actuelle Tour des Juges se déversent directement dans le lagon. C'est pour éviter cette situation que la solution d'un raccordement en eaux usées a été proposée. Cette solution permettrait de traiter les eaux usées à terre plutôt que de les déverser dans le lagon comme c'est le cas aujourd'hui. Cette évacuation serait fixée sur le réseau électrique et fibre optique, suivant le même tracé que le câble principal et n'ayant donc pas d'impact sur l'environnement. Une solution de toilette sèche est également à l'étude pour donner suite à la demande des associations.

## **5) Pourquoi ne pas utiliser le WIFI pour la transmission des images à la place du câble avec la fibre à l'intérieur ?**

Aujourd'hui, à l'occasion de la Tahiti Pro, un câble de fibre optique est déjà tiré entre la tour et la terre. Paris 2024 ne fait pas du live streaming comme la Tahiti Pro, mais de la diffusion télévisuelle à travers le monde auprès d'une audience de plus de 4 milliards de téléspectateurs.

La technologie Wi-Fi présente des défis en matière de retransmission en direct à une audience mondiale. Les besoins de qualité et de fiabilité pour les épreuves des Jeux Olympiques nécessitent des solutions plus robustes.

Ce câble, une fois installé, éviterait de futures installations répétées pour d'autres événements, laissant un héritage pour les compétitions futures, ou pourrait être retiré selon le choix qui sera fait par le Gouvernement Polynésien.

## **6) Pourquoi utiliser de l'aluminium pour la nouvelle tour ?**

L'aluminium, contrairement à certaines idées reçues, présente de nombreux avantages. C'est un matériau extrêmement durable et résistant, plus que le bois, notamment face aux intempéries et à l'usure du temps. La tour, construite en aluminium, sera donc non seulement solide, mais également

pérenne, laissant ainsi un héritage de qualité, qui pourra être réutilisée pour les compétitions locales et internationales futures.

**7) Pourquoi avoir besoin d'installer une climatisation dans la nouvelle Tour ?**

Seul un local technique de 8m<sup>2</sup> prévoyait d'être climatisé de façon à assurer le bon fonctionnement des équipements techniques et technologiques qui nécessitent des températures déterminées. Il n'était pas prévu de climatiser le reste de la Tour, mais de la ventiler de façon naturelle. Là aussi, nous restons attentifs aux demandes des associations.